

**2025CIR009****DATE : 6 FÉVRIER 2025****Matière / domaine juridique : Taux d'intérêt légal 2025 et taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales****Gestionnaire du dossier : Alina ANTONIUC**

Chères consœurs, chers confrères,  
Chères candidates, chers candidats,  
Chères stagiaires, chers stagiaires,

Le taux d'intérêt légal est fixé, pour l'année **2025**, à **4,5 %**.

Pour le **1<sup>er</sup> semestre 2025**, le taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales s'élève à **11,5 %**.

Pour rappel, un tableau récapitulatif des taux d'intérêt applicables est disponible sur notre site :  
<https://www.huissiersdejustice.be/lhuissier-de-justice/informations-pratiques/taux-dinteret>

Avec nos salutations confraternelles,

Quentin DEBRAY  
Président FR

Jan DE MEUTER  
Président NL